

BLACK PEARL GRAIN

APPÂT FOUROYANT CONTRE LES SOURIS
À BASE DE CÉRÉALES

Informations réglementaires

Type de produit	TP14 – Rodenticide
Type de formulation	Appât en grains, prêt à l'emploi (RB)
Substance active	Alphachloralose (N°CAS 15879-93-3)
Concentration	4% m/m
Amérisant	Benzoate de denatonium 10ppm
Nom homologué	BLACK PEARL GRAIN
N° d'AMM	FR-2013-0004 : Professionnels de la lutte anti rongeurs FR-2013-1003 : Grand public et autres professionnels
Organismes ciblés	Souris domestiques (<i>Mus musculus</i>)
Application	Utilisation à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles.

Mode d'action

BLACK PEARL GRAIN est un appât en pâte à base d'Alphachloralose micro-encapsulée. Ce procédé innovant offre une appétence renforcée ainsi qu'une libération intelligente du poison jusqu'à sa cible pour un effet foudroyant.

L'Alphachloralose est un hypnotique (déresseur du système nerveux et convulsivant). Elle agit comme un somnifère en provoquant l'endormissement des souris par ralentissement de leur système cardiaque. Le rongeur tombe en hypothermie puis meurt. L'action est foudroyante : 24h après ingestion de l'appât.

Mode et doses d'emploi

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (grand public et tous professionnels) ou dans des stations d'appâtage apportant le même niveau de sécurité que les postes d'appâtage (professionnels de la lutte anti rongeurs uniquement).

Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les souris : 10 g à 25 g de produit espacés de 3 à 5 mètres, selon le niveau de l'infestation.

Adapter le nombre de sachets au traitement à effectuer.

Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

NE PAS UTILISER DE RODENTICIDES EN GUISE D'APPÂTS PERMANENTS (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

Élimination

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale.



Référence et conditionnement

Réf. R8011 : Sachets de 10g - Seau de 1 kg (Unité)

Précautions particulières

TP14 - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Porter les protections individuelles recommandées.

Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés.

Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire (protection des plantes).

Remarque :

Sont considérées comme postes d'appâtage sécurisés les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants. Sont considérés comme autres stations d'appâtage, les dispositifs assurant le même niveau de protection vis-à-vis de l'homme et de l'environnement que les boîtes d'appâts, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant ainsi le contact direct de l'appât avec l'environnement. Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles au grand public et aux animaux non-cibles, et les protéger des intempéries.

Les postes d'appâtage contenant **BLACK PEARL GRAIN** doivent être étiquetés avec les informations suivantes :

Ne pas ouvrir la boîte. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. **En cas d'exposition**, contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison n°ORFLA : +33(0)1 45 42 59 59, un samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).
Parallèlement et en attente de la réponse :
En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.
En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.
En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingérée, ne pas manger et ne pas boire. Installer la victime allongée en position latérale de sécurité et la protéger de toute blessure en cas de mouvement brusque ou de convulsion. Surveiller sa respiration. Suivre l'avis du médecin. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112).
Indication pour le médecin : contient un rodenticide déresseur du système nerveux et convulsivant. L'encombrement bronchique est précoce. Le traitement est symptomatique : il n'existe pas d'antidote spécifique.